

Fiche d'évolution réglementaire N°148v4

Victimes d'attentats : Prise en charge des dépassements dentaire et LPP en TP

- *Date d'application de la mesure :* **Immédiate**
01/07/2017
- *Textes associés :*
Arrêté du 02/01/2016 paru au JO du 03/01/2016
www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=3C254E9D48C24D7677D5FA9C2A810A94.tpdila07v_2?cidTexte=JORFTEXT000031742398&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000031742150
Article 60 de la LFSS 2017
Article 63 de la LFSS 2016
- *Professionnels de Santé concernés :*
Médecins
Chirurgiens-
Dentistes
Pharmaciens
Pédicures
Podologues
Fournisseurs
- *Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné:*
Addendum 6 et antérieurs uniquement
- *Référentiel TLA concerné :*
Non

Contexte de l'évolution

En modifiant l'article L169-8, l'article 60 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2017 a étendu le tiers payant aux dépassements d'honoraires et aux dépassements de tarifs pour les dispositifs médicaux lors de la prise en charge des victimes d'attentats.

Cette disposition prend effet au 01/07/2017 et s'applique aux actes, prestations, consultations et prescriptions intervenus postérieurement au 14 juillet 2016 rendus nécessaires par l'acte de terrorisme.

L'AMO en tant que guichet unique rembourse l'intégralité des frais de soins aux PS.

La prise en charge exceptionnelle de ces dépassements sur tous les soins dentaires et sur tous les dispositifs médicaux et produits de la LPP, en tiers payant, se traduit respectivement par la saisie des codes prestations DDT et DLT par le professionnel de santé.

Ces prestations sont prises en charge à 100%.

Les codes prestations DDT et DLT sont compatibles avec la nature d'assurance maternité.

Modalité de mise en œuvre

- A cet effet sont créés les codes prestations :
- **DDT : Dépassement Dentaire en Tiers Payant**
 - **DLT : Dépassement LPP en Tiers Payant**

Les tables 4 et 12 sont mises à jour.

La table 12 est mise à jour avec l'ajout du code prestation PIO qui est compatible avec le code prestation de type secondaire DLT.

Cette version 4 met à jour la table 2 pour ouvrir le code DDT à la spécialité 69.

Légende

- Texte surligné en jaune** Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale
- Texte surligné en bleu** Modifications par rapport à la précédente version de la fiche
- Texte surligné en gris** Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 7
- Texte barré en bleu** Suppressions par rapport à la précédente version de la fiche

Détail de l'évolution

➤ Les modifications apportées à la table 1 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Table 1 : table des codes prestations

Code Prestation	Libellé du code prestation	Date de fin de validité	Type de prestation	Type de nomenclature	Groupe fonctionnel		Top Codage affiné (**)
					général	détail	
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
DDT	Dépassement Dentaire en Tiers Payant		Secondaire	NGAP	so	so	Non
DLT	Dépassement LPP en Tiers Payant		Secondaire	NGAP	so	so	Non
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...

(*) Uniquement en version 1.40 – Addendum 2bis et suivantes

(**) Uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

➤ **Les modifications apportées à la table 2 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 2 : table des compatibilités entre codes prestations et spécialités de professionnels de santé

	Libellé	Code prestation	
		DDT	DLT
01	Médecine générale		
02	Anesthésie-Réanimation Anesthésiologie Réa. Chir.		
03	Cardiologie Pathologie cardio-vasculaire		
04	Chirurgie générale		
05	Dermatologie et Vénérologie		
06	Radiologie Radiodiagnostic et imagerie		
07	Gynécologie obstétrique		
08	Gastro-Entérologie et Hépatologie		
09	Médecine interne		
10	Neuro-Chirurgie		
11	Oto-Rhino-Laryngologie		
12	Pédiatrie		
13	Pneumologie		
14	Rhumatologie		
15	Ophtalmologie		
16	Chirurgie urologique		
17	Neuro-Psychiatrie		
18	Stomatologie	X	
19	Dentiste, Chirurgien Dentiste	X	
20 ⁽¹⁾	Réanimation médicale		
21	Sage-femme		
22 ⁽²⁾	Spécialiste en Médecine générale avec diplôme		
23 ⁽²⁾	Spécialiste en Médecine générale reconnu par l'ordre		
24	Infirmier		
26	Masseur Kinésithérapeute		
27	Pédicure Podologue		X
28	Orthophoniste		
29	Orthoptiste		
30	Laboratoire d'analyses médicales		
31	Rééducation Réadaptation Fonctionnelle		
32	Neurologie		
33	Psychiatrie		
34 ⁽¹⁾	Gériatrie		
35	Néphrologie		
36	Chirurgien dentiste spécialité O.D.F.	X	
37	Anato. Cyto. Anatomie-Cyto-Pathologie		
38	Directeur Laboratoire Médecin biologiste		
39	Laboratoire Polyvalent		

40	Laboratoire d'anatomo-cyto-pathologie		
41	Chirurgie orthopédique et traumatologie		
42	Endocrinologie et Métabolisme		
43	Chirurgie infantile		
44	Chirurgie maxillo-faciale		
45	Chirurgie Maxillo-faciale et stomatologie	X	
46	Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique		
47	Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire		
48	Chirurgie vasculaire		
49	Chirurgie viscérale et digestive		
50	Pharmacie d'officine		X
51	Pharmacie mutualiste		X
53	Chirurgien-Dentiste spécialité C.O	X	
54	Chirurgien-Dentiste spécialité M.B.D	X	
60 ⁽²⁾	Prestataire de type société		X
61 ⁽²⁾	Prestataire de type artisan		X
62 ⁽²⁾	Prestataire de type association		X
63 ⁽²⁾	Orthésistes		X
64 ⁽²⁾	Opticien Optique médicale		X
65 ⁽²⁾	Audioprothésistes		X
66 ⁽²⁾	Epithésiste Oculariste Prothèses oculaires et faciales		X
67 ⁽²⁾	Podo-orthésistes		X
68 ⁽²⁾	Orthoprothésistes		X
69	Chirurgie orale	X	
70	Gynécologie médicale		
71	Hématologie		
72	Médecine nucléaire		
73	Oncologie médicale		
74	Oncologie radiothérapique		
75	Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent		
76	Radiothérapie		
77	Obstétrique		
78	Génétique médicale		
79 ⁽¹⁾	Gyn-Obstétrique et Gynécologie médicale		
80 ⁽¹⁾	Santé publique et médecine sociale		

(1) uniquement en version 1.40 – Addendum 3 et suivantes

(2) uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

- **Les modifications apportées à la table 3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 3 : table des compatibilités entre les codes prestations et qualité du bénéficiaire

Libellé		Code prestation	
		DDT	DLT
Assuré		1	1
Ascendant, descendant, collatéraux ascendants		1	1
Conjoint		1	1
Conjoint divorcé		1	1
Concubin		1	1
Conjoint séparé		1	1
Enfant		1	1
Conjoint veuf		1	1
Autre ayant-droits		1	1
Age min(*)	mois		
	années		
Age max(*)	mois		
	années		

(*) Uniquement à partir des versions 1.40 – Addendum 2bis et suivantes

1 = oui

➤ **Les modifications apportées à la table 4 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 4 : table des compatibilités entre les codes prestations et plusieurs concepts (nature d'assurance, coefficient.....)

Libellé	Code prestation	
	DDT	DLT
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maladie	O	O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maternité	N O	N O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance AT	O	O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance Soins Médicaux Gratuits ⁽³⁾	N	N
Nécessité d'une prescription	so	so
Nécessité d'un coefficient	N	N
Valeurs minimales et maximales du coefficient	so	so
Compatibilité de l'acte avec des indemnités de déplacement	so	so
Compatibilité de l'acte avec une majoration d'urgence, nuit, dimanche, férié ⁽¹⁾	so	so
Compatibilité de l'acte avec une majoration ⁽²⁾	Férié	so
	Nuit	so
	Urgence	so
T.R théorique (Régime général - Régime agricole - ENIM - CNMSS - CCIP- CAVIMAC - Sections Locales Mutualistes – RSI – Sénat – Assemblée Nationale – Port Autonome Bordeaux)	100%	100%
T.R. théorique CRPCEN	100%	100%

⁽¹⁾ Hors version 1.40 -Addendum 4

⁽²⁾ Uniquement en version 1.40 -Addendum 4 et suivantes

⁽³⁾ Uniquement en version 1.40 -Addendum 6 et suivantes

➤ **Les modifications apportées à la table 7 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 7 : table des compatibilités entre les codes prestations et le qualificatif de la dépense

Libellé	Code prestation	
	DDT	DLT
Gratuit	0	0
Déplacement non prescrit	0	0
Dépassement exigence	0	0
Entente directe	0	0
Non remboursable	0	0
Dépassement autorisé*	0	0
Dépassement maîtrisé	0	0
Cumul dépassement autorisé et entente directe*	0	0
Cumul dépassement maîtrisé et exigence	0	0
Prise en charge SMG**	0	0

* uniquement en version 1.40 Addendum 2bis et suivantes

**uniquement en version 1.40 Addendum 6 et suivantes

➤ **Les modifications apportées à la table 12 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 12 : Tables des Codes Prestation obligatoirement associés

Code prestation de type secondaire (Acte ne pouvant être facturé seul)	Code prestation associé (de type « support »)
...	...
DDT	ATM – AXI – C – CS – D – DC – END – ICO – IMP – INO – ORT – PAM – PAR – PDT – PFC – PFM – RPN – SDE – TDS – TO
...	...
DLT	AAD – AAR – APA – ARO – COR – DVO – LEN – LUN – M03 – M04 – MAC – MAD – MS2 – OPC – OPT – ORP – P2D – P2G – PA – PAN – PAU – PAZ – PEX – PII – PIL – PIO – POC – SUI – SV1 – SV3 – VER – VEH – VM1 – VM2 – VM3 – VM4 – VM5 – VM6 – VM7 – VU1 – VU2 – VU3 – VU4 – VU5 – VU6 – VU7
...	...

Victimes d'attentats: Prise en charge des dépassements dentaire et LPP en TP

Test n°1	FSE en TP AMO									
FR 148v4: Victimes d'attentats: Prise en charge des dépassements dentaire et LPP en TP	→AMO - Montant total facturé pour l'acte HBLD007: 200€ Dent traitée: 41 AMO→					→AMC - AMC→				
CPS 19 ROULETTE	Situation au regard du parcours de soins :									
CV 0102 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance accident du travail Date de l'accident du travail: 02/01/2019 Le patient a présenté son feuillet AT Le patient a présenté une attestation de prise en charge des victimes d'actes de terrorisme	ICO (PU 122,55) Code phase 0 Code activité 1	HBLD007	02/01/2019	02/01/2019	122,55	122,55	100% code 0	122,55	0,00	0,00
	ATD (PU 61,28)		02/01/2019	02/01/2019	61,28	61,28	100% code 0	61,28	0,00	0,00
	DDT (PU 16,17)		02/01/2019	02/01/2019	16,17	16,17	100% code 0	16,17	0,00	0,00
					200,00	200,00		200,00	0,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés : Spécialistes / Chirurgiens-Dentistes 18 19 45 69										

Victimes d'attentats: Prise en charge des dépassements dentaire et LPP en TP

Test n°2	FSE en TP AMO									
FR 148v4: Victimes d'attentats: Prise en charge des dépassements dentaire et LPP en TP	→AMO - Montant total facturé pour l'acte HBLD007: 200€ Dent traitée: 41 AMO→					→AMC - AMC→				
CPS 19 ROULETTE	Situation au regard du parcours de soins :									
CV 0102 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie Le patient a présenté une attestation de prise en charge des victimes d'actes de terrorisme	ICO (PU 122,55) Code phase 0 Code activité 1	HBLD007	02/01/2019	02/01/2019	122,55	122,55	100% code 5	122,55	0,00	0,00
	ATD (PU 61,28)		02/01/2019	02/01/2019	61,28	61,28	100% code 5	61,28	0,00	0,00
	DDT (PU 16,17)		02/01/2019	02/01/2019	16,17	16,17	100% code 5	16,17	0,00	0,00
						200,00	200,00		200,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés : Spécialistes / Chirurgiens-Dentistes 18 19 45 69										

Victimes d'attentats: Prise en charge des dépassements dentaire et LPP en TP

Test n°3	FSE en TP AMO									
FR 148v4 : Victimes d'attentats: Prise en charge des dépassements dentaire et LPP en TP	→AMO - Montant total facturé: 2000€ AMO→					→AMC - AMC→				
CPS 50 DUCOIN	Situation au regard du parcours de soins :									
CV 0102 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie Le patient a présenté une attestation de prise en charge des victimes d'actes de terrorisme N° prescripteur : 991000696 Date de prescription : 02/01/2019	AAD (PU 1030,00) ATL (PU 515,00) DLT (PU 455,00)	1265427 Lit médical, achat, lit spécifique, maintenance curative	02/01/2019 02/01/2019 02/01/2019	02/01/2019 02/01/2019 02/01/2019	1030,00 515,00 455,00 2000,00	1030,00 515,00 455,00 2000,00	100% code 5 100% code 5 100% code 5	1030,00 515,00 455,00 2000,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
Catégories et cartes PS concernés : Pharmaciens 50 51										

Victimes d'attentats: Prise en charge des dépassements dentaire et LPP en TP

Test n°4	FSE en TP AMO									
FR 148v4 : Victimes d'attentats: Prise en charge des dépassements dentaire et LPP en TP	→AMO - Montant total facturé: 2000€ AMO→					→AMC - AMC→				
CPS 60 REGARD	Situation au regard du parcours de soins :									
CV 0102 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie Le patient a présenté une attestation de prise en charge des victimes d'actes de terrorisme N° prescripteur : 991000696 Date de prescription : 02/01/2019	AAD (PU 1030,00) ATL (PU 515,00) DLT (PU 455,00)	1265427 Lit médical, achat, lit spécifique, maintenance curative	02/01/2019 02/01/2019 02/01/2019	02/01/2019 02/01/2019 02/01/2019	1030,00 515,00 455,00 2000,00	1030,00 515,00 455,00 2000,00	100% code 5 100% code 5 100% code 5	1030,00 515,00 455,00 2000,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
Catégories et cartes PS concernés : Fournisseurs 60 61 62 63 64 65 66 67 68										

Victimes d'attentats: Prise en charge des dépassements dentaire et LPP en TP

Test n°5	FSE en TP AMO									
FR 148v4 : Victimes d'attentats: Prise en charge des dépassements dentaire et LPP en TP	→AMO - Montant total facturé: 2000€ AMO→					→AMC - AMC→				
CPS 50 DUCOIN	Situation au regard du parcours de soins :									
CV 0102 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance accident du travail		1265427 Lit médical, achat, lit spécifique, maintenance curative								
Date de l'accident du travail: 02/01/2019	AAD (PU 1030,00)		02/01/2019	02/01/2019	1030,00	1030,00	100% code 0	1030,00	0,00	0,00
Le patient a présenté son feuillet AT	ATL (PU 515,00) DLT (PU 455,00)		02/01/2019 02/01/2019	02/01/2019 02/01/2019	515,00 455,00	515,00 455,00	100% code 0 100% code 0	515,00 455,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Le patient a présenté une attestation de prise en charge des victimes d'actes de terrorisme										
N° prescripteur : 991000696 Date de prescription : 02/01/2019					2000,00	2000,00		2000,00	0,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés : Spécialistes Pharmaciens										

Victimes d'attentats: Prise en charge des dépassements dentaire et LPP en TP

Test n°6	FSE en TP AMO									
FR 148v4 : Victimes d'attentats: Prise en charge des dépassements dentaire et LPP en TP	→AMO - Montant total: 2000€ AMO→					→AMC - AMC→				
CPS 60 REGARD	Situation au regard du parcours de soins :									
CV 0102 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance accident du travail		1265427 Lit médical, achat, lit spécifique, maintenance curative								
Date de l'accident: 02/01/2019	AAD (PU 1030,00)		02/01/2019	02/01/2019	1030,00	1030,00	100% code 0	1030,00	0,00	0,00
Le patient a présenté son feuillet AT	ATL (PU 515,00)		02/01/2019	02/01/2019	515,00	515,00	100% code 0	515,00	0,00	0,00
Le patient a présenté une attestation de prise en charge des victimes d'actes de terrorisme	DLT (PU 455,00)		02/01/2019	02/01/2019	455,00	455,00	100% code 0	455,00	0,00	0,00
N° prescripteur : 991000696 Date de prescription : 02/01/2019					2000,00	2000,00		2000,00	0,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés : Fournisseurs 60 61 62 63 64 65 66 67 68										

Victimes d'attentats: Prise en charge des dépassements dentaire et LPP en TP

Test n°7	FSE en TP AMO									
FR 148v4 : Victimes d'attentats: Prise en charge des dépassements dentaire et LPP en TP	→AMO - Montant total facturé pour l'acte HBLD007: 200€ Dent traitée: 41 AMO→					→AMC - AMC→				
CPS 19 ROULETTE	Situation au regard du parcours de soins :									
CV 0121 AMELIE	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maternité Date présumée de début de grossesse : 02/06/2018 Le patient a présenté une attestation de prise en charge des victimes d'actes de terrorisme	ICO (PU 122,55) Code phase 0 Code activité 1	HBLD007	02/01/2019	02/01/2019	122,55	122,55	100% code 0	122,55	0,00	0,00
	ATD (PU 61,28)		02/01/2019	02/01/2019	61,28	61,28	100% code 0	61,28	0,00	0,00
	DDT (PU 16,17)		02/01/2019	02/01/2019	16,17	16,17	100% code 0	16,17	0,00	0,00
					200,00	200,00		200,00	0,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés : Spécialistes / Chirurgiens-Dentistes 18 19 45 69										

Victimes d'attentats: Prise en charge des dépassements dentaire et LPP en TP

Test n°8	FSE en TP AMO									
FR 148v4 : Victimes d'attentats: Prise en charge des dépassements dentaire et LPP en TP	→AMO - Montant total: 2000€ AMO→					→AMC - AMC→				
CPS 50 DUCOIN	Situation au regard du parcours de soins :									
CV 0121 AMELIE	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maternité Date présumée de début de grossesse : 02/06/2018 Le patient a présenté une attestation de prise en charge des victimes d'actes de terrorisme N° prescripteur : 991000696 Date de prescription : 02/01/2019	AAD (PU 1030,00)	1265427 Lit médical, achat, lit spécifique, maintenance curative	02/01/2019	02/01/2019	1030,00	1030,00	100% code 0	1030,00	0,00	0,00
	ATL (PU 515,00)		02/01/2019	02/01/2019	515,00	515,00	100% code 0	515,00	0,00	0,00
	DLT (PU 455,00)		02/01/2019	02/01/2019	455,00	455,00	100% code 0	455,00	0,00	0,00
					2000,00	2000,00		2000,00	0,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés : Pharmaciens										

Victimes d'attentats: Prise en charge des dépassements dentaire et LPP en TP

Test n°9	FSE en TP AMO									
FR 148v4 : Victimes d’attentats: Prise en charge des dépassements dentaire et LPP en TP	→AMO - Montant total: 2000€ AMO→					→AMC - AMC→				
CPS 60 REGARD	Situation au regard du parcours de soins :									
CV 0121 AMELIE	Code prestation et descriptif de l’acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d’exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maternité Date présumée de début de grossesse : 02/06/2018 Le patient a présenté une attestation de prise en charge des victimes d’actes de terrorisme N° prescripteur : 991000696 Date de prescription : 02/01/2019	AAD (PU 1030,00)	1265427 Lit médical, achat, lit spécifique, maintenance curative	02/01/2019	02/01/2019	1030,00	1030,00	100% code 0	1030,00	0,00	0,00
	ATL (PU 515,00)		02/01/2019	02/01/2019	515,00	515,00	100% code 0	515,00	0,00	0,00
	DLT (PU 455,00)		02/01/2019	02/01/2019	455,00	455,00	100% code 0	455,00	0,00	0,00
						2000,00	2000,00		2000,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés : Fournisseurs 60 61 62 63 64 65 66 67 68										

C.N.D.A

*Demande d'agrément
ou d'homologation
pour l'intégration d'une
fiche réglementaire*



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(Remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
pour la société....., atteste sur l'honneur que le logiciel
référéncé dans sa version n°¹, pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n°

Version du cahier des charges de référence (CDC) :

Ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version ...

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée	Date de transmission des cas de facturation :				Nom des Fichiers
n° de facturation du PS	N° Cas de tests	N° LOT	N° FACTURE	Régime	(Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)

**Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests
non passants relatifs à la fiche réglementaire prise en compte².**

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.